Horbourg-Wihr
commune

Horbourg-Wihr, le 12 juin 2025

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

– AFFICHAGE –

Réf : DGS/1D1

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra

le lundi 30 juin 2025 à 19 heures 30
à la mairie, salle du conseil municipal (1er étage).

Lors de cette séance, le conseil municipal sera notamment amené à se prononcer sur le choix du délégataire ainsi que sur la convention de délégation de service public relative aux activités périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance.

Conformément à l'article L.1411-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant la délibération. En conséquence, la présente convocation est accompagnée du projet de délibération ainsi que du rapport du maire valant rapport d'analyse de l'unique offre finale.

Par ailleurs, l'article L.2121-12 du CGCT dispose dans ses deux premiers alinéas que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur.* »

Ainsi, le projet de contrat accompagné de l'ensemble de ses annexes est consultable en mairie par les conseillers municipaux aux jours et heures ouvrables, dès réception de la présente convocation. Toute consultation en dehors des heures ouvrables devra faire l'objet d'une demande écrite.

Afin de faciliter l'accès à l'information des conseillers municipaux, ces documents sont également mis à disposition sous forme dématérialisée, par le biais d'un lien de téléchargement transmis simultanément à l'envoi de la présente convocation.

Par ailleurs, cette séance sera précédée d'une présentation du rapport sur la qualité des comptes de la commune, assurée par le directeur départemental des finances publiques ainsi que par la conseillère aux décideurs locaux du secteur.

Enfin, je vous informe que l'ordre du jour pourra être complété ultérieurement, dans le délai habituel de cinq jours francs avant la séance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

MAIRIE DE HORBOURG-WIHR (Haut-Rhin)

Thierry STOEBNER

44, Grand'Rue | BP 41 | 68180 Horbourg-Wihr | Tél. 03 89 20 18 90 | Fax. 03 89 20 18 96 | mairie@horbourg-wihr.fr | www.horbourg-wihr.fr

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Présentation du rapport sur la qualité des comptes de la commune par M. Xavier MENETTE, directeur départemental des finances publique, ainsi que par Mme Lucie DELAVAUX, conseillère aux décideurs locaux

1. **Désignation du secrétaire de séance**

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2025**

3. **Communications du Maire**

3.1 - Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT

3.2 - Autres communications

4. **Rapports des commissions et organismes extérieurs**

NEANT

5. **Délibérations**

DCM2025-35 – Convention de délégation de service public relative aux activités périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance - Délibération portant sur le choix du délégataire et approuvant le contrat et ses annexes

DCM2025-36 –Modification du temps de travail d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles

DCM2025-37 –Financement d'une opération de construction de logements locatifs sociaux 13 rue des Vosges à Horbourg-Wihr

DCM2025-38 –Réaffectation partielle du fonds de concours alloué par Colmar Agglomération pour la période 2023-2026

6. **Points divers**

- Questions orales (article 7 du règlement intérieur du conseil municipal)